



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2017-2018

VG

P.V. PETI 07

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2018

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 28 novembre et 15 décembre 2017
2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique
3. Suivi des pétitions en cours d'instruction
4. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt, M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. David Wagner

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, M. Roberto Traversini

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 28 novembre et 15 décembre 2017**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

2. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique 924 - Cours de luxembourgeois pour les apprentissages francophones

La Commission demande au pétitionnaire de préciser sa demande.

Demande de pétition publique 925 - Rétablir la ligne de bus n°16 sur l'avenue J.F.Kennedy - direction Aéroport Findel

L'examen de la demande de pétition publique 925 est reporté à la prochaine réunion.

Demande de pétition publique 926 - Ofschafe vum Freedefeier op Nationalfeierdag

La Commission signale que l'interdiction de feux d'artifice aux citoyens n'a pas été prononcée par toutes les communes et demande au pétitionnaire de reformuler sa demande en conséquence.

Demande de pétition publique 927 - Méi ambitiéis Klimaziler

Demande de pétition publique 928 - Droit de l'enfant de terminer sa scolarité dans l'école fondamentale attribuée dès le départ - Recht fir d'Kand an där Primärschoul wou et ageschoult ginn ass bis zum Schluss ze bleiwen

La Commission émet un avis positif au sujet de la recevabilité des demandes de pétition publique 927 et 928.

Demande de pétition publique 929 - Pour l'obligation d'un accès handicapé dans tout commerce existant

La Commission constate que la pétitionnaire revendique une modification de la législation sur l'accessibilité des établissements ouverts au public. Cette revendication est à reprendre dans l'argumentaire de la pétition.

Par ailleurs, la Commission note que la pétitionnaire évoque les commerces existant dans la capitale, ce qui est un énoncé limitatif.

En plus, le terme « femmes avec poussette » est à remplacer par le terme « personne avec poussette ».

Enfin, la revendication au sujet d'un plan quinquennal n'est pas claire. Ainsi, la Commission se demande qui, selon la pétitionnaire, devrait établir ce plan et si un tel plan est nécessaire en présence d'une modification de la loi.

Au vu de ce qui précède, la pétitionnaire est invitée à reformuler son texte.

Demande de pétition publique 930 - Construction d'un métro reliant tous les réseaux existant au Luxembourg.

La Commission demande au pétitionnaire de reformuler le but de sa pétition et de préciser ce qu'il entend par « une liaison du métro à tous les réseaux existant au Luxembourg ».

Demande de pétition publique 931 - Gratuité des transports en commun pour les personnes touchant le RPGH. (revenu pour personnes gravement handicapées)

La Commission demande au pétitionnaire de préciser davantage le but de sa pétition.

Demande de pétition publique 932 - D'Chamberblietchen digitaliséieren (digitalisation du Compte Rendu de la Chambre des Députés)

Après avoir analysé la demande sous rubrique, la Commission informe le pétitionnaire que le compte rendu numérisé peut être consulté sur le site officiel de la Chambre des Députés.

La distribution du compte rendu se fait via les quotidiens et n'est pas limitée au

Luxemburger Wort.

En plus, l'affirmation du pétitionnaire selon laquelle le compte rendu de la Chambre a très peu de lecteurs parmi ses connaissances ne peut être extrapolée à l'ensemble de la population.

Somme toute, le pétitionnaire revendique que le compte rendu ne soit plus publié sur papier.

Partant, la Commission invite le pétitionnaire à reformuler son texte.

Demande de pétition publique 933 - Interdiction d'utilisation et de vente de pétards et de feux d'artifice pour le réveillon du nouvel-an

Le pétitionnaire est invité à nuancer ses propos au sujet du non-respect de l'interdiction de feux d'artifice.

Demande de pétition publique 934 - Poubelles en plastique

La Commission retient que les collectes des sacs Valorlux sont gérées par les services d'hygiène communaux. Par ailleurs, aucune réglementation ne saurait se substituer au bon sens qui dicte d'attacher ces sacs en cas d'intempéries.

Après un échange de vues, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 934.

Demande de pétition publique 935 - Permettre sur le site des pétitions publiques d'instaurer un vote négatif qui vise à marquer sa désapprobation

La Commission relève que, de par sa définition, la pétition est un écrit par lequel quelqu'un ou un groupe expose ses opinions, formule une plainte ou une demande auprès des autorités et n'est pas à confondre avec un sondage d'opinion. S'il est vrai qu'il est loisible au pétitionnaire de demander une modification de la réglementation en matière de pétitions, il appert que la conception exposée dans sa demande est contraire à la logique même et à la terminologie du système de pétitions.

Par ailleurs, la demande du pétitionnaire ne pourrait s'appliquer aux pétitions ordinaires qui ne sont pas ouvertes à signature sur le site public.

Enfin, la Commission tient à rappeler que le système de pétition publique de la Chambre des Députés permet aux internautes d'exprimer leurs opinions dans le forum de discussion.

Au vu de ce qui précède, la Commission émet un avis négatif au sujet de la recevabilité de la demande de pétition publique 935.

Demande de pétition publique 936 - Pour la liberté de choix du nom de famille des époux en cas de mariage

L'analyse de la demande de pétition publique 936 est reportée à la prochaine réunion.

Demande de pétition publique 898 – Que la piscine à l'école ne soit pas obligatoire

La Commission souligne que la natation fait partie intégrante du programme scolaire et ne peuvent être dispensés que les élèves présentant un certificat médical.

La natation est enseignée à partir de l'école fondamentale où les arguments invoqués par la pétitionnaire en faveur des adolescents n'entrent pas en ligne de compte. Par ailleurs, la Commission ne voit pas en quel sens les filles mériteraient davantage de protection que les garçons.

Savoir nager est une compétence utile qui ne se limite pas aux habitants de pays bordés par la mer et dotés d'un climat chaud. Ainsi, nombreux sont ceux qui pratiquent la nage dans des lacs au Luxembourg, voire à la mer pendant les vacances.

Pour les raisons énoncées ci-devant, la Commission estime que la demande de pétition publique 898 n'est pas d'intérêt général, critère indispensable en matière de recevabilité.

Demande de pétition publique 912 - Création d'une vignette automobile pour que les travailleurs puissent stationner sans contrainte la journée

Demande de pétition publique 914 - Changement des taux d'imposition sur les rémunérations non-périodiques (bonus, 13ième mois, etc).

Demande de pétition publique 921 – Le Monorail (Ecorail) : la solution innovante pour mettre un terme aux embouteillages sur nos autoroutes

Demande de pétition publique 923 - Abolition de la loi concernant les chèques-services (loi du 29 août 2017) et instauration d'un système gratuit de crèches et foyers scolaires

La Commission émet un avis favorable au sujet de la recevabilité des textes reformulés des demandes de pétition publique 912, 914, 921 et 923.

3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Validation de signatures

Les signatures des pétitions reprises ci-après sont validées par la Commission. Aucune de ces pétitions n'ayant atteint le seuil de 4.500 signatures, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public. Toutefois, à la demande des pétitionnaires dans le délai d'un mois, elles pourront être reclassées en pétitions ordinaires.

Pétition publique 867 - Pour la protection de l'enfant et de la dignité humaine et contre le projet de loi n° 6568A sur la PMA (procréation médicalement assistée avec le sperme d'un tiers donneur) et la GPA (gestation par une mère porteuse qui abandonne l'enfant à un commanditaire)

Signatures : 1.587 dont 543 sur papier
Doublons : 30

Pétition publique 876 - Carte Sim prioritaire pour les services d'urgence

Signatures : 44
Doublons : 3

Pétition publique 878 - Demande de prise en compte en temps de travail des cotisations volontaires payées à la caisse de pension, pour la comptabilisation de l'âge d'entrée en retraite /pension

Signatures : 58
Doublons : 0

Pétition publique 879 - Digitalisation des ordonnances médicales afin d'en garantir une meilleure lisibilité pour les médecins traitants, les pharmaciens, les fournisseurs de soins et les patients

Signatures : 144
Doublons : 2

Pétition publique 882 - Facilités routières défaillantes pour les frontaliers (belges et luxembourgeois) se rendant au Luxembourg

Signatures : 81
Doublons : 1

Pétition publique 886 - D'Summerzäit ofschafen

Signatures : 715
Doublons : 24

Pétition publique 890 - Obligation pour les moyennes et grandes surfaces d'offrir à la vente des produits alimentaires de base dans des récipients consignés.

Signatures : 217
Doublons : 3

Pétition publique 895 - Ouverture de la section précoce et maternelle à l'International School Lycée Michel Lucius

Signatures : 343
Doublons : 6

Pétition publique 860 - Prise en charge des frais d'agence par le propriétaire.

Signatures : 659
Doublons : 10

Pétition publique 868 - Leitplanken installieren

Signatures : 172
Doublons : 1

Clôture de pétitions

Les auteurs des pétitions reprises ci-après ne s'étant pas prononcés en faveur d'un reclassement de leurs pétitions publiques en pétitions ordinaires, la Commission décide d'en clôturer l'instruction.

Pétition publique 865: Voiture électrique exempte de la TVA

Pétition publique 862: Sanctions pour les chauffeurs sous l'influence de l'alcool

Pétition publique 858: Donner une identité à l'aéroport

Pétition publique 857: Remplacer le système de files d'attente des centre de contrôle technique (SNCT) par un système qui ne requiert pas le déplacement des véhicule

Pétition publique 855: Adaptation du temps pour pratiquer du jet-ski sur le territoire luxembourgeois de la Moselle

Pétition publique 852: Pétition pour l'introduction d'une voie de recours collectif (action collective ou action de groupe) en droit luxembourgeois

Pétition publique 851: Pétition contre l'implémentation obligatoire des compteurs communicants (smartmeter modèle Smarty au Luxembourg) sur l'ensemble du réseau national d'électricité dont sur les réseaux de gaz et d'eau.

Pétition publique 850: Cours obligatoires en alimentation à l'enseignement secondaire - Obligatorische Cours an den Lycéeën iwwert d'Ernährung - Verpflichtender Ernährungsunterricht an den Schulen.

Demandes de reclassement en pétitions ordinaires

Les auteurs des pétitions publiques 847, 869 et 873 ayant demandé de reclasser leurs pétitions publiques en pétitions ordinaires, la Commission décide d'en saisir le Gouvernement en vue d'une prise de position.

Pétition publique 847: Introduction d'un cours de premier secours dans les écoles fondamentales et lycées

Pétition publique 869: Abaisser le niveau sonore - ambulances, pompiers, police, voitures modifiées, motos chopper

Pétition publique 873: Instauration d'une taxe de circulation pour toute automobile roulant sur les routes du Grand-Duché de Luxembourg ou abolition de vignette au Luxembourg

Démarches entreprises par le Gouvernement dans le cadre des pétitions ayant fait l'objet d'un débat public

Par lettre du 22 décembre 2017, le Ministre de l'Intérieur a fait part de ses démarches entreprises suite au débat public de la *pétition 715: - Erhalt und Modernisierung der Kirchenfabriken.*

La Commission en prend acte.

Prise de position du Gouvernement

Par lettre du 22 décembre 2017, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire a communiqué sa prise de position au sujet de la *pétition 870: - Pour des peines plus sévères en cas de travail clandestin.*

Le pétitionnaire est invité à informer la Commission, dans les deux mois, s'il est satisfait de la prise de position gouvernementale.

4. Divers

Les membres de la Commission se voient remettre copie d'un courriel de demande de pétition publique du 22 décembre 2017 sur la légalisation de la pornographie infantile. Les données personnelles de l'auteur étant introuvables dans le Registre national des personnes physiques, la demande de pétition publique n'est pas éligible et ne sera pas munie d'un numéro.

Au vu de la gravité de l'objet du courriel, la Commission recommande d'en saisir le Procureur général d'Etat.

M. le Président Marco Schank soumettra le présent dossier au Président de la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 29 janvier 2018

Le Secrétaire-Administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président de la Commission des Pétitions,
Marco Schank